

## **Création d'un réseau d'information de proximité «Espace Info Energie Ville de Besançon» - Convention de partenariat avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Doubs**

**Mme CHAUVET, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur** : Parmi les enjeux de la politique d'amélioration de l'efficacité énergétique, le besoin d'information des publics (particuliers, partenaires relais, milieux associatifs etc.) constitue un objectif majeur.

C'est pourquoi, au niveau national, a été décidée la création d'un réseau d'information de proximité «Espace Info Énergie - EIE». Ce réseau, relayé par les collectivités territoriales et leurs groupements, les organisations professionnelles et les associations, vise à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables pour les particuliers notamment.

C'est dans ce cadre que l'Espace Info Énergie du Doubs a été mis en place en juillet 2002. Cette structure est le fruit d'un partenariat entre le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Doubs (CAUE), le Conseil Général du Doubs et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise Énergie (ADEME). Elle comprend un conseiller employé à temps plein qui intervient sur le Département du Doubs et notamment à Besançon.

Afin d'élargir le champ d'action à l'échelle de la collectivité bisontine, la Ville de Besançon envisage de renforcer l'action du CAUE dans le cadre d'une convention de partenariat et la création d'un EIE-Ville de Besançon, dont les orientations sont définies ci-après.

### **A - Orientations des actions / Moyens humains**

De façon générale, l'EIE-Ville de Besançon est une structure dans laquelle le grand public pourra obtenir des informations et des conseils objectifs et gratuits sur la maîtrise de l'énergie (utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique, énergies renouvelables, etc.).

Ces informations et conseils seront fournis par le conseiller de l'EIE-Ville de Besançon.

De façon plus caractéristique, la Ville de Besançon a choisi de privilégier des actions de proximité auprès des personnes en difficulté.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Besançon a décidé de mettre en place un partenariat étroit d'échanges avec les acteurs sociaux directs de la Ville, tels que le CCAS, et les autres acteurs sociaux ou services de gestion sociale présents sur la ville, tels que l'OPHLM, la CAF, les services HLM ou autres associations travaillant sur le logement social.

Le conseiller sera également amené à aller à la rencontre du public ciblé. Il devra assurer des permanences et mettre en place des actions, dans les maisons de quartier, les points publics et autres lieux d'accueils sociaux existants sur la ville.

### **B - Actions envisagées**

D'une façon générale, nous voulons mettre en place des actions de proximité dans les quartiers, qu'elles aient un caractère social affirmé, en direction des milieux défavorisés et installer une convergence entre les différentes structures et acteurs sociaux de la Ville.

- Un accueil de proximité au sein des structures de quartier de la Ville (Maisons de Quartier, Points Publics, Centres Sociaux, le Service Urbanisme de la Mairie, etc.), afin de toucher les publics qui ont peu d'accessibilité à l'information, là où ils se trouvent.

- Dans ces différentes structures de quartier, nous souhaitons mettre en place des campagnes de sensibilisation, sous forme d'animations ponctuelles (réunions de sensibilisation, expositions, affichage et mise en place de présentoirs avec des fiches d'information) ou de permanences (contact individuel avec remise de documentation). Ces campagnes de sensibilisations seront relayées par les journaux des quartiers, le BVV, la «Vie de famille», etc.

- Des prises de contacts, au travers d'animations plus ciblées, au sein de structures déjà en place sur la ville telles que Proxim'social, les épiceries sociales ou autres organismes sont également à l'étude.

- Des actions plus personnalisées telles que des pré-diagnostics énergétiques chez l'occupant sont également envisagées. Ces interventions auront été suscitées lors des rencontres dans les quartiers et seront accompagnées par des travailleurs sociaux.

- Des dispositifs plus lourds d'aides aux petits travaux d'économies d'énergie, auprès des ménages à faibles ressources, nécessitant une mobilisation de nombreux acteurs et plus de moyens financiers sont également en projet : campagnes pour les ampoules basse consommation, travaux d'isolation passant par la pose de joints de fenêtres, installation de thermostats d'ambiance programmables ou réparations de fuites d'eau, etc.

- Dans le quartier ciblé, l'EIE énergie pourra, en accord avec les écoles du quartier, organiser des séances de sensibilisation aux économies d'énergie dans quelques classes.

- Egalement à l'étude, des formations à l'attention des travailleurs sociaux, des services de gestion sociale (tels que les HLM) et autres acteurs sociaux présents sur la ville, sur les grandes notions de maîtrise de l'énergie. Ces formations pouvant s'adresser conjointement aux acteurs sociaux de la ville, des organismes logeurs, du département, voire de la région.

- La mise en place d'une convergence entre les structures, les dispositifs, les actions et les travailleurs sociaux de la Ville, est envisagée afin de toucher et aider un large public et de simplifier les modes d'intervention des acteurs sociaux auprès de ce public.

- Dans certains cas, des actions de conseils directs et d'aides auprès des personnes en difficultés, propriétaires ou locataires, afin de réduire leurs charges (situation d'impayés énergétiques, gestes de maîtrise de l'énergie, isolation, installation de chauffage, abonnements...) et de leur éviter de se sous-chauffer, sont envisagées au sein de structures tel que le CCAS, la CAF etc.

La spécificité des actions à mener vers les publics en difficulté se construira progressivement, entre le délégué de l'EIE et les différents services et partenaires, dès que la mise en place du conseiller sera effective, à savoir avant l'été 2004.

L'ensemble des actions est bien inscrit dans une logique nationale, portée par l'ADEME.

L'Espace Info Energie du Doubs maintiendra son action habituelle de conseil auprès de tout Bisontin désireux de mener à bien un projet dans les domaines de l'architecture, la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.

### **C - Participation financière de la Ville**

La Ville de Besançon en partenariat avec le Conseil Général du Doubs et l'ADEME envisage de renforcer et de diversifier la structure EIE du CAUE par l'embauche d'un nouveau conseiller et la création d'un EIE-Ville de Besançon. La gestion de l'Espace Info Energie sera confiée au CAUE. Une convention établie entre la Ville de Besançon et le CAUE fixera le cadre de la participation technique et financière de la Ville ainsi que les orientations à appliquer.

Le montant de la participation de la Ville de Besançon est fixé pour l'année 2004 à 5 000 € en investissement et 10 000 € en fonctionnement. Pour les années suivantes, la participation financière de la Ville de Besançon s'élèvera à 10 000 € réactualisée annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des salaires.

Le Conseil Municipal, après avis favorable unanime de la Commission Environnement Patrimoine, est invité à en décider et à :

- autoriser M. le Maire à verser les subventions au CAUE. La somme de 5 000 € sera imputée sur le chapitre 65.93.6572.3613.30900 qui sera abondé par un transfert de crédits d'investissement d'égal montant du chapitre 23.93.2313.3613/30900 et la somme de 10 000 € sera prélevée sur les crédits de fonctionnement du chapitre 65.93.6574/30900

- autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le CAUE.

**«M. Éric ALAUZET :** Avant de donner la parole à Annaïck CHAUVET qui effectivement s'est beaucoup démenée sur ce dossier, je voulais simplement dire très rapidement que dans notre politique énergétique il y a deux volets, un volet développement des économies renouvelables et un autre économie d'énergie qui est au moins aussi important que le premier. Il s'applique pour l'essentiel sur notre patrimoine Ville mais il est tout aussi important pour l'ensemble des habitants que nous tous puissions mener des actions en matière de maîtrise d'énergie et c'est l'objectif de cet espace info énergie qui s'adresse à chacun d'entre nous avec des partenariats multiples. Annaïck va vous présenter le dossier.

**Mme Annaïck CHAUVET :** Je vais donc vous présenter ce projet espace info énergie Ville de Besançon. Tout d'abord qu'est-ce qu'un espace info énergie ? C'est une structure dans laquelle le grand public peut obtenir des informations ou des conseils gratuits sur la maîtrise de l'énergie, c'est-à-dire l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, etc. L'espace info énergie Ville de Besançon est un projet sur lequel nous travaillons depuis 2001, donc nous avons eu largement le temps de le faire mûrir. Il se trouve que dans un même temps, le Conseil Général du Doubs a voulu également se munir d'un espace info énergie et que leur projet a abouti un peu plus rapidement que le nôtre puisque l'espace info énergie du Doubs a vu le jour en juillet 2002. Les deux espaces info énergie seront complémentaires et situés au CAUE qui est le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Doubs et qui est situé à Besançon. L'espace info énergie du Doubs étant un espace info énergie pour tout le département, il doit répondre à des problématiques citadines aussi bien qu'à des problématiques rurales alors que l'espace info énergie Ville de Besançon sera essentiellement tourné vers des problématiques citadines, c'est-à-dire celles que l'on retrouve dans le domaine du locatif et du petit investissement. Quelques exemples : l'optimisation des abonnements, l'isolation thermique et phonique, l'aération du logement, la régulation et programmation de thermostats, l'équipement en électro-ménager, l'éclairage et parfois également des petits investissements dans le choix de la source d'énergie ou la production d'eau chaude sanitaire par le solaire. On voit donc beaucoup moins de demandes d'aides financières ou techniques dans le cas de construction neuve, de chauffage ou de fabrication d'énergie par les énergies renouvelables telles que la géothermie, l'éolien, l'hydraulique, le bois, énergies étant encore possibles en ville.

D'un autre côté nous savons que l'espace info énergie du Doubs fonctionne essentiellement en apportant des réponses à des demandes spontanées sans aller au-devant des gens. Il n'y a pas vraiment d'actions incitatives à la maîtrise de l'énergie et pas non plus d'actions préventives. De ce fait, il ne répond pas, ou peu, aux problèmes, ou tout du moins aux interrogations de ceux qui ont peu d'accessibilité à l'information et qui sont généralement dans une situation sociale difficile. Nous nous sommes donc dit que l'espace info énergie Ville de Besançon devait avoir une spécificité sociale et orienter ses actions en direction des ménages les plus modestes, les personnes en difficulté, avoir une approche de proximité auprès de ces populations sensibles dans des structures qu'elles connaissent bien qui sont les structures de quartier qu'elles fréquentent, les maisons de quartier par exemple.

Pour information, il faut savoir qu'on considère qu'une famille est en situation de pauvreté énergétique lorsqu'elle dépense plus de 10 % de ses revenus disponibles en dépenses liées à l'énergie. Dans une telle situation, il ne suffit donc pas de vouloir à tout prix faire des économies d'énergie mais on voit bien combien une bonne gestion énergétique globale du logement peut avoir son importance.

Vous avez l'ensemble des actions envisagées pour l'espace info énergie Ville de Besançon dans le rapport, je ne vais donc pas toutes les reprendre. Je veux simplement dire une chose : il faut savoir que les actions personnalisées chez l'habitant et les dispositifs d'aide aux petits travaux sont des actions assez lourdes qui peuvent être réalisées seulement avec l'aide des travailleurs sociaux et sans doute également des investissements financiers supplémentaires. Aussi ne seront-elles pas mises en place dès la première année. Les premières actions qui seront mises en place par le conseiller ou la conseillère de l'espace info énergie Ville de Besançon seront l'accueil de proximité dans les structures de quartier et des prises de contact au sein de structures telles que Proxim'social ou les épiceries sociales. Donc tout cela c'est à l'attention du grand public.

Dans un même temps, il est envisagé des formations à l'attention des travailleurs sociaux et des services de gestion sociale sur les grandes notions de maîtrise de l'énergie afin d'arriver à une convergence entre les différentes structures, les dispositifs, les actions et les acteurs sociaux présents sur la ville.

**Mme Nicole WEINMAN** : C'est un dossier qui interpelle bien sûr puisque tout le monde, qu'on soit de droite ou de gauche ou même sans parti, tout le monde s'intéresse quelque part à l'énergie et aux économies d'énergie. Ce n'est pas nouveau, ça a toujours existé même si maintenant c'est relayé par un courant dit «vert» qui porte, c'est vrai, généralement très bien toutes ces problématiques. Mais ce qui me gêne déjà dans ce dossier-là, c'est qu'il s'appuie sur la formation des travailleurs sociaux qui sont déjà un peu débordés sur tous les fronts, de la formation à la gestion, de l'économie de la famille, je pense que c'est déjà très lourd au quotidien pour eux et que c'est leur en «remettre une pile» même si c'est intéressant. Ensuite l'information qu'ils pourront donner en-dehors des simples pistes d'économie type ampoule ou énergie nouvelle quand c'est possible parce que malheureusement ce n'est pas toujours le cas dans tous les logements. Au-delà de cela ces travailleurs sociaux sont souvent confrontés à des misères instituées dans certains ménages notamment liées à ces économies d'énergie mais qui dépassent largement le simple cadre de l'ampoule qui peut, même si ça coûte un peu plus cher, faire plus d'économies et durer plus longtemps. Ça passe par des fenêtres, par des appartements vétustes, on voit bien quand on est en Commission Locale de Coordination et pour tous ceux qui y ont siégé qu'ils soient élus ou non, ceux que l'on aide, ce sont souvent des gens qui n'ont pas l'équivalent de 30 F anciens pour vivre par jour, vous imaginez, vous, vivre avec 30 F par jour, quand il faut vous habiller, vous chauffer, vous nourrir c'est très difficile et ces gens-là sont confrontés souvent à des factures d'énergie très très importantes, sur lesquelles on est obligé d'intervenir, même si on a signé des conventions avec EDF, qui sont liées simplement à la vétusté de leur appartement. Alors peut-être que pour les logements des secteurs publics, des offices d'HLM on a un travail à faire d'information ou de réparation qu'on peut aussi accompagner mais pour les logements du secteur privé c'est bien d'avoir des intentions comme celle-là, encore faut-il pouvoir peser un peu plus sur les propriétaires et trouver des vrais remèdes. Je pense qu'un des premiers sujets concernant ces logements un peu vétustes, ce serait d'accompagner, et c'est le but de ma question aussi, toutes les OPAH qui sont sur la Ville de Besançon en ayant une action peut-être plus proche en-dehors des quartiers sensibles, sur les quartiers où elles sont réalisées, géographiquement c'est souvent les mêmes, et on gagnerait sans doute du temps et de l'énergie, c'est le cas de le dire, à mener les deux ensemble.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas une mauvaise idée, Annaïck CHAUVET vous répondra.

**Mme Marie-Guite DUFAY :** Je veux juste dire que la mise en place de cet espace info énergie s'inscrit dans la volonté de notre ville de placer ses choix dans la perspective du développement durable et que c'est un choix dont je me félicite. C'est un enjeu fort mais je voudrais dire qu'il ne peut pas y avoir de développement social sans lutte contre la pauvreté et la précarité. Et la lutte contre la pauvreté ne peut pas exister sans accès à tous les droits dont ceux de l'énergie. En tout cas c'est l'esprit de tous les initiateurs de la loi de lutte contre les exclusions et du rapport du Conseil économique et social de 2003 sur l'accès de tous aux droits. C'est pourquoi le CCAS a été amené récemment à passer une convention avec EDF pour favoriser cet accès aux droits quand la précarité est là, et Nicole WEINMAN le sait bien effectivement, elle qui est au centre du travail du CCAS, que la précarité est là.

Le CCAS cherche à répondre aux situations de précarité dans la cohérence d'une organisation qui est plurielle et c'est pourquoi je note avec intérêt l'objectif pour cet espace info énergie de travailler avec le CCAS et notamment avec Proxim'services au contact permanent de la demande sociale de nos concitoyens, car s'il convient bien de promouvoir une utilisation efficace et rationnelle de l'énergie, il est nécessaire d'afficher que ce choix énoncé dans le rapport de privilégier les actions en direction des personnes en difficulté ne cherchent pas à stigmatiser ces personnes mais s'inscrit bien dans le souci du droit à l'énergie, dans le souci de la lutte contre la pauvreté.

**M. Éric ALAUZET :** Mme WEINMAN commençait son propos en disant que c'est bien mais que cela fait bien longtemps qu'on s'intéresse à ces questions d'énergie. Certes mais la question est d'une ampleur aujourd'hui sans pareil et il faut penser à la démultiplier. Les spécialistes aujourd'hui parlent du facteur 4. Qu'est-ce que ça veut dire facteur 4 ? Ça va vous donner le vertige, c'est diminuer de 80 % nos consommations d'énergie si on veut répondre aux engagements internationaux. Voyez que c'est sans commune mesure avec les préoccupations qu'on a peut-être depuis 20 ou 30 ans. C'est vrai que ce n'est pas toujours facile de concrétiser, notamment avec les publics en difficulté, une sensibilisation et, derrière, les réalisations pour des raisons tout simplement financières. Mais si on a aussi des occupants, même modestes dans la conscientisation parce que ce sont les plus éloignés de l'information qui sont tout de même plus conscients de ces problèmes-là, ils deviennent pour les organismes logeurs, et nous avons aussi travaillé avec Denis BAUD sur cette question-là, des interlocuteurs qui ont plus de répondant et qui peuvent aussi négocier, apporter des idées. Effectivement les organismes logeurs de leur côté sont aussi concernés par cet espace info énergie auquel ils pourront recourir tout comme les organismes privés et la proposition que vous faites est incluse dans la réflexion qu'on a, elle est très importante».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 26 mai 2004.*